

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner l'activité 2, Les femmes et le travail, 1600-1900, située aux pages 4 et 5 du guide pédagogique **Les femmes dans l'histoire canadienne** de Historica Canada.

Choisissez l'une des sources documentaires ci-dessous et utilisez l'organisateur graphique pour répondre aux questions au sujet du rôle, des attentes, des conditions et de l'exploitation des femmes sur le marché du travail.

Conseil aux enseignants : Présentez à vos élèves le concept de « lecture à contresens ». C'est essentielle pour aborder l'histoire des femmes puisque le sujet des preuves documentaires et l'histoire matérielle sont souvent focalisés sur les hommes.

SOURCES PRIMAIRES :

Notez que les sources primaires n'ont pas été modifiées de leur forme originale.

1. Contrat de vente d'une esclave de la nation panis (Pawnee), 7 septembre 1740
2. Vente de cinq esclaves noirs, Québec, 25 septembre 1743
3. Emploi d'Angélique Vignaud, 8 ans, comme servante et domestique, 15 décembre 1736
4. Description du travail des femmes dans une usine de coton, Commission royale d'enquête sur le travail et le capital, 1889
5. Description du travail des femmes dans l'industrie de la couture, Commission royale d'enquête sur le travail et le capital, 1889
6. Éditorial de journal sur le « Sweating System » (exploitation au travail), 1897

1. Contrat de vente d'une esclave de la nation panis, 7 septembre 1740

Simonnet, François, Vente par le Sieur La Coste d'une esclave nommée Manon au Sieur de Couagne, 7 septembre, 1740

Par devant Les notaires Royaux De la ville et Jurisdiction Royale de Montréal y residants soussigné fut Present Le Sieur Pierre Courreaud La Coste, Negotiant et Bourgeois de Cette ville y demeurant en sa maison scize en Rue St Paul, au nom et Comme fondé de La procuration Generale et Speciale du Sieur Marin Hurtubise, Marchand voyageur, passée devant Maître Le Pailleur et son Confrère Notaires Royaux de Cette ville en datte du quatorzieme Juin mil sept Cent trente huit a nous Exibée [...] Sur La Représentation faite audit sieur La Coste audit nom par damoiselle Marianne Denuisseaux, femme dudit sieur Marin urtubise à ce présente de L'extrême Besoin D'argent où elle se trouve pour faire faire Ses Recoltes et Ses autre Besoin particuliers, ne trouvant personne qui veuille luy En avancer et n'ayant autre Ressource pour en trouver que de vendre une Esclave nommée Manon, panisse de nation qui luy a Servi Jusqu'a ce Jour de Servante de laquelle elle se peut passer, a Ces Causes, elle a requis Le dit sieur La Coste Comme procureur dudit sieur Marin urtubises son mary de la vouloir vendre a qui bon luy semblera pourquoy Le dit sieur La Coste audit nom a Reconnu et Confessé avoir vendu, quitté, Ceddé, transporté et delaiissé par Ces presentes avec garantie de tous troubles et Empeschement Generallyment quelconques au sieur françois Marie de Coigne, Negotiant et Bourgeois de Cette ville y demeurant En sa Maison scize Rue St Paul a ce present et acceptant, Laditte Manon Esclave agée de vingt ans ou Environ pour en faire user et disposer en toute propriété ainsy que bon luy semblera ses hoirs et ayans Cause Comme de Chose a luy appartenant vray et Loyal acquets pour en Jouir dans le tems cy apres declaré et en outre pour et Moyennant Le prix et Somme de trois Cent Livres que Ledit sieur de Coigne a payé Contant aux vû desdits notaires soussignés en Recipicé de Castor audit Sieur La Coste [...] Cette vente, Cession, transport et delaiissement Ainsy faite a la Charge par ledit sieur de Coigne de Laissée Laditte Esclave Susvendue a ladite Damoiselle urtubise Jusqu'a la St Michel prochainne a cause du besoin qu'elle en a pour ses recoltes et aussytost apres la St Michel, Le Lendemain au plus tard, ledit Sr La Coste audit nom promet faire Livrer laditte Esclave en mains dudit sieur de Coigne et l'en mettre en pcession [...] fait et Passé audit Montréal en La maison dudit sieur La Coste susdesignée, L'an mil sept Cent Quarante [...]

Source : Archives nationales du Québec, Centre de Montréal, Greffe de notaire, CN601 S372, Simonnet, François, Vente par le Sieur La Coste d'une esclave nommée Manon au Sieur de Couagne, 7 septembre 1740.

<https://www.canadianmysteries.ca/sites/angelique/contexte/lasociete/esclavage/2293fr.html>

2. Vente de cinq esclaves noirs, Québec, 25 septembre 1743

Pinguet de Vaucour, Jacques-Nicolas, Vente de cinq nègres par Charles Rhéaume à Louis Cureaux de Saint-Germain, 25 septembre, 1743

Pardevant Le notaire Royal En La Prevosté de quebec y Residant soussigné et temoins cy bas nommes fut present le Sieur Charles Reaume negotiant Residant ordinairement en La seigneurie de L'Isle Jesus pres La ville de montreal et de present en cette ville, Lequel a vendu par ces presentes avec garantie de tous troubles et empeschemens quelconques, au Sieur Louis Cureux dit St Germain Bourgeois en cette ville a ce present et acceptant acquerreur pour Luy et Ses ayans cause a L'avenir, Scavoir cinq nègres esclaves dont deux hommes et trois femmes et filles que ledit acquerreur a déclaré avoir veu Etant actuellement chez la dame veuve cachelievre, et que ledit vendeur promet Livrer Incessamment audit Sieur acquerreur et ce pour et moyennant La Somme de trois mille livres que Ledit acquerreur promet et S'oblige bailler et payer audit Sieur vendeur au moment de La livraison qui Sera faite desdits esclaves. Car ainsi &c. obligeant, &c. fait et passé audit quebec, Etude dudit notaire avant midy, le vingt cinq Septembre mil Sept cens quarante trois, presence des Sieurs Louis Lambert Et nicolas Bellevue temoins demeurans audit quebec qui ont avec Ledit Sieur Reaume et notaire signé, Ledit Sieur St Germain ayant déclaré ne Scavoir écrire ni Signer de ce Interpellé Lecture faite.

Source : Archives nationales du Québec, Centre de Québec, Greffe de notaire, CN301 S224, Pinguet de Vaucour, Jacques-Nicolas, Vente de cinq nègres par Charles Rhéaume à Louis Cureaux de Saint-Germain, 25 septembre 1743.

<https://www.canadianmysteries.ca/sites/angelique/contexte/lasociete/esclavage/2300fr.html>

3. Contrat de servitude d'Angélique Vignaud, 8 ans, comme servante et domestique, 15 décembre 1736

Du 15 xbre [décembre] 1736

Engagement D'angelique vignaud au Sr mailhiot et sa femme

Par devant Les notaires Royaux en la Jurisdiction de Montreal y demeurants soussignes, fut presente Louise heléine Poirier, veuve de Jean Baptiste vignaud habitant de L'Isle Perrault, Servante domestique du Sieur François Mailhiot, Marchand bourgeois de cette ville y demeurant Rue St Paul, Laquelle a par ces presentes vollairement Engagé sa fille angelique vignaud agée d'environ huit ans, audit sieur mailhiot Et a damoiselle Charlotte Gamelin son Epouse ce acceptant, Jusqu'a L'age de vingt ans accomplis, et promet durant Ledit temps faire servir sadite fille Chez Lesdits Sieur et damoiselle Mailhiot En qualité de servante Domestique sans quelle puisse quitter leur service sous quelque pre-texte que ce soit a peine de tous despens Dommages et Interests, Et En cas que sadite fille quittâ ledit service elle s'oblige de La faire Revenir Chez Lesdits Sieur et damoiselle Mailhiot pour y achever son temps, Et Lesdits Sieur et damoiselle Mailhiot Promettent et s'obligent Sollidairement l'un pour l'autre de nourrir, Loger et Entretenir ladite Angélique vignaud Jusqu'a l'age de vingt ans Et la traiter humainement Et En outre de luy donner En fin dudit temps tous les Linges et hardes qui auront Esté a son usage, avec Douze Chemises neuves de toile de Beaufort, une Piece D'Etamine, un Jupon de sallamande, une paire de bas d'Estamine, une paire de souliers, deux aunes de mousseline, une paire de Gans, une Coeffe noir Et un mouchoir de soye aussy a peine &c car ainsy &c Promettant obligeant &c Renonçant. fait Et Passé audit Montreal Etude de Gaudron De Chevremont l'un des notaires soussignes L'an mil sept cens trente six Le quinze Decembre Et ont Lesdits Sieur et damoiselle Mailhiot signe, Et quant a ladite veuve vignaud Elle a déclaré ne scavoir Ecrire ny signer de ce Enquis apres lecture faite suivant L'ordonnance.

Source : Archives nationales du Québec, Centre de Montréal, Greffe de notaire, CN601, S89, Gaudron de Chèvremont, Charles-René, "Engagement d'Angélique Vignaud au Sieur Mailhiot et sa femme," 15 décembre 1736.

<https://www.canadianmysteries.ca/sites/angelique/contexte/lasociete/montrealaises/2281fr.html>

4. Description du travail des femmes dans une usine de coton, Commission royale d'enquête sur le travail et le capital, 1889

JENNIE MORRELL, tisserand, Cornwall, épouse de William Arkwright, journalier, du même lieu, est assermentée.

Interrogée par M. Boivin :

Q- Quelle est votre occupation? **R-** Je suis tisserand dans la manufacture de coton Stormont.

Q- Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette manufacture? **R-** Quatre ans au plus.

Q- Quels sont vos gages là? **R-** Je gagne environ \$1 par jour maintenant.

Q- Y a-t-il des enfants qui travaillent là? **R-** Pas dans la salle où je suis.

Q- Avez-vous constamment de l'emploi? **R-** Oui.

Q- Voyez-vous des employés qui ont trop de travail à faire? **R-** Je pense que tous en ont au moins une-fois de trop.

Q- Travaillez-vous à la pièce? **R-** Oui.

Q- Et vous vous reposez un peu lorsque vous travaillez à la pièce – vous n'avez pas d'objection à prendre un peu de repos en travaillant à la pièce? **R-** Oui, mais si nous ne faisons pas l'ouvrage nous n'avons pas l'argent, voilà tout.

Interrogée par M. Heakes :

Q- Je suppose que les prix ne sont pas assez bons, que vous ne pouvez pas vous reposer? **R-** Non; On n'a que \$1 par jour.

Q- Gagnez-vous autant maintenant qu'avant la grève? **R-** Eh bien ! j'ai rattrapé mon ancien salaire.

Q- Est-ce vrai que la longueur des pièces a été augmentée? **R-** Pas à ma connaissance.

Q- Est-ce que tout est satisfaisant dans la salle où vous travaillez actuellement? **R-** Tout ce que je connais, oui.

Q- Est-ce que l'on traite bien les employés? **R-** Eh bien! On m'a toujours bien traitée.

Interrogée par M. McLean :

Q- Y a-t-il quelqu'un des surveillants qui se soit jamais servi d'un langage obscène envers vous? **R-** Non; on ne s'est jamais servi de mauvais langage.

Source : *Enquête sur les rapports qui existent entre le capital et le travail au Canada, Province d'Ontario (1889)*, 1255-56.

http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_04067/2?r=0&s=1.

5. Description du travail des femmes dans l'industrie de la couture, Commission royale d'enquête sur le travail et le capital, 1889

Mlle. HELEN GURNETT, couturière en robes, de Toronto, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. Armstrong :

Q- Veuillez, s'il vous plaît, dire à la commission quelle est la moyenne des salaires payés par semaine à une modiste ou une couturière en robes, de première classe, ou si ces deux métiers vont ensemble? **R-** Ce sont deux métiers distincts.

Q- Voyons alors ce qui concerne une couturière en robes, de première classe. Quelle est la moyenne de son salaire? **R-** Je ne suis jamais entrée dans la chambre de travail d'une couturière, excepté dans la mienne, et je n'ai qu'une petite besogne à conduire. Mes meilleures ouvrières reçoivent \$5, \$6 et \$7; ce dernier chiffre est le maximum par semaine.

Q- Pendant combien d'heures une femme travaillera-t-elle pour un tel prix? **R-** De huit heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, et l'on accorde une heure pour le dîner.

Q- Pour ce qui concerne les jeunes filles qui travaillent dans ce métier, sont-elles en apprentissage? **R-** Ordinairement, elles sont en apprentissage.

Q- Combien d'années sont-elles obligées de consacrer à cet apprentissage avant de devenir des ouvrières capables? **R-** Un apprentissage de six mois les effraie..

Q- Combien reçoivent-elles généralement par semaine? **R-** Elles travaillent sans rien recevoir pendant ces premiers six mois. Ce sont généralement des petites filles qui viennent de sortir de l'école. Nous sommes obligés de leur apprendre à coudre; elles ne savent pas se servir d'une aiguille. D'après mon expérience, une jeune fille peut, quelquefois, se rendre très-utile après deux mois d'apprentissage; mais alors elle aura appris à coudre chez ses parents.

Q- Vous considérez donc qu'une jeune fille, qui a reçu quelques leçons de couture, avant de se mettre en apprentissage, est de suite beaucoup plus utile dans le métier qu'une jeune fille qui n'aura jamais appris à manier l'aiguille? **R-** Certainement.

Q- Savez-vous s'il y a beaucoup de couturières sans emploi, à Toronto, actuellement? **R-** Je ne pourrais le dire. Toutes celles qui sont à mon service, ont de l'ouvrage. Nous sommes présentement dans la morte saison.

Q- Savez-vous quelle est la moyenne du salaire payé à une modiste de première classe? **R-** J'ai travaillé moi-même dans un département de modes. Il est difficile de dire quelle est la moyenne du salaire payé; mais les meilleurs salaires payés étaient de \$8 ou \$9 par semaine? Ce salaire, cependant, n'était pas payé pendant longtemps. Cette période maximâ ne durait pas plus de quatre mois de l'année.

Q- Les ouvrières modistes reçoivent-elles un plus faible salaire pendant une plus grande partie de l'année? **R-** Oui; nous gardons les ouvrières qui reçoivent les plus faibles salaires, et nous leur enseignons le métier pendant la morte saison. Nous avons alors plus de temps à notre disposition pour leur montrer comment nous voulons que l'ouvrage soit fait. [...]

Interrogé par M. Heakes :

Q- Vous avez mentionné les salaires que vous avez payés, vous-même. Croyez-vous que ce soient les salaires, qui sont généralement payés ailleurs? **R-** Il y a des établissements plus à la mode que le mien. Dans ces établissements, les salaires sont plus élevés; ce sont des établissements qui emploient un plus grand nombre de mains et font des ouvrages plus élégants. Dans les plus grands établissements, on travaille aussi à la pièce.

Q- Croyez-vous que le salaire que vous avez d'abord mentionné, disons \$5 par semaine, serait une moyenne raisonnable pour une couturière?

R- J'ai des filles à qui je paie plus que cela; mais nous avons de l'ennui, parce que les filles cherchent toujours à se marier. La couture n'est pas pour elles un métier qu'elles ont l'intention d'exercer permanemment. Je ne sais pourquoi; mais vous trouverez difficilement de jeunes femmes, qui aient pris la résolution de passer toute leur vie dans ce métier. Elles ne s'y intéressent pas suffisamment, pas autant qu'elles le devraient. L'embarras est causé par les filles elles-mêmes; la plupart de mes meilleures ouvrières se marient juste après qu'elles savent leur métier. Elles me quittent, et il me faut recommencer à en former d'autres. [...]

Source : *Enquête sur les rapports qui existent entre le capital et le travail au Canada, Province d'Ontario (1889)*, 398-400
http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_04067/2?r=0&s=1.

6. Éditorial de journal sur le « Sweating System » (les ateliers de misère), 1897

Daily Mail and Empire

9 octobre 1897

Le terme « sweating » [l'exploitation; littéralement 'suer'], lorsqu'utilisé correctement, dénote une condition du travail dans laquelle un montant maximal de travail dans une période donnée est accompli au salaire minimum, et dans des conditions qui négligent les règles normales de santé et de confort. Il est toujours associé avec le travail contractuel et est intensifié par la sous-traitance faite dans des ateliers à domicile... Bien que ce système d'exploitation existe dans plusieurs professions, c'est dans le domaine de la couture (incluant la confection de vêtements d'hommes, d'habits et de manteaux pour les femmes, de sous-vêtement et les branches

de la production de chemises) qu'il prend toute son ampleur. Les vêtements se prêtent facilement à un tel système d'ateliers clandestins. La couture est une branche parfaitement adaptée pour la maison, et un manteau ou une blouse peuvent aussi facilement être faits là qu'en usine. Le fait de travailler à la maison sur un article de manufacture n'est pas en soi reprochable, mais c'est le salaire payé pour le travail fourni qui, en règle générale, est si bas lorsque le système d'ateliers clandestins devient à la mode que le travail acharné du matin au soir ne suffit alors presque plus à pouvoir se procurer le strict minimum permettant la survie.

Mais ce n'est même pas là le

point le plus abominable de ce mal. La combinaison de la maison et de l'atelier, et l'emploi d'étrangers en son sein constituent les caractéristiques nuisibles à la communauté... la femme qui travaillait affirmait ne recevoir que 1.50\$ par semaine et devait payer 0.75\$ pour louer une chambre. Elle ne pouvait compter que sur elle-même et avait dû accepter ce travail plutôt que de mourir de faim. Lorsqu'on lui a demandé comment elle pouvait vivre avec 0.75\$ par semaine, elle a répondu qu'elle devrait bientôt tout abandonner. Les heures étaient longues, de huit heures le matin à six heures le soir tous les jours, le travail ne cessait jamais, et elle n'avait personne à qui parler...

Source : Thomas Thorner, ed., *A Country Nourished on Self-Doubt: Documents in Canadian History, 1867-1980* (Peterborough, ON : Broadview Press, 1998), 69-72.

LES 5 QUESTIONS DE BASE : QUESTIONNER LA SOURCE

<p>Qui l'a créée, et qui en est le sujet?</p>	
<p>De quoi parle-t-elle, et de quel type de travail s'agit-il? Quelle est l'idée principale de la source?</p>	
<p>Quand la source a-t-elle été créée? Quand les événements se déroulent-ils en relation avec la création de la source?</p>	
<p>Où a-t-elle été créée? Où les événements ont-ils eu lieu?</p>	
<p>Pourquoi le document a-t-il été créé? Pourquoi cette source est-elle pertinente?</p>	

CONTEXTE

Placez la source dans l'espace et le temps, la situant dans le contexte plus large de l'histoire. Quels autres événements avaient eu lieu au moment où ce document a été créé? À quelles questions au sujet des femmes travaillantes peut-il aider à fournir des réponses?

EXPLORER

Examinez les détails de la source. De quoi parle-t-elle? Quels mots, images ou symboles sont utilisés? Que remarque-t-on? Quel était le but du document? Qui, ou quoi, est manquant? Quel était le public visé?

TIRER DES CONCLUSIONS

Utilisez le contexte, des preuves et des observations afin de tirer des conclusions. Que révèle la source? Quel était le but de l'auteur lorsqu'il a créé ce texte? Que nous révèle la source au sujet de l'histoire des femmes sur le marché du travail au Canada?

TROUVER DES PREUVES

Comparez vos conclusions avec d'autres sources primaires et secondaires afin de corroborer vos résultats. Les autres sources confirment-elles vos conclusions ou les remettent-elles en doute? Pourquoi?

Avez-vous d'autres questions? Quelles autres idées pouvez-vous énoncer?
